

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 Mai 2016

L'an deux mil seize, le treize avril, à 19 heures, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis, en séance ordinaire, le lieu habituel de ses séances, salle de conseil de la Mairie de DIENVILLE sous la présidence de Monsieur Jacki DURVY, Maire.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du compte-rendu et du procès-verbal de la dernière séance,
- Dématérialisation des convocations du conseil municipal,
- Avis sur la dissolution du Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Vallée de l'Aube et transfert de compétences au SDDEA,
- Recensement de la population : rémunération des agents recenseurs et de la coordinatrice,
- Projet d'une MAM (Maison Assistantes Maternelles),
- Demande de subvention : Epicerie Sociale,
- Inauguration STEP 21/05/2016 : organisation de la réception,
- Suivi des relations avec les clubs sportifs et point sur la gestion du complexe,
- Régime indemnitaires (adjoint administratif de 1^{ère} Classe)
- Décision quant à l'opportunité de créer un poste de catégorie A (direction et encadrement à responsabilité particulières requérant une technicité particulière en matières de gestion : des ressources humaines, des achats et marchés publics, financière, des contentieux ou d'actions liées au développement et à l'aménagement de la collectivité).

Présents : Jacki DURVY, Maire ; Claude LARGE, Régis PAILLEY, Alain CHAMPAGNE, Adjoint ; Roger ASSIER, Céline BOURCIER, Bruno BERTRAND, Pascal Païno.

Absent(s) excusé(s) : Catherine PETIT donne pouvoir à Jacki DURVY.
Isabelle CARTIER donne pouvoir à Claude LARGE

Absent(s) : Claude DEMOUGEOT, Madeleine DEMOUGEOT

Madame Olivia GALMICHE a été nommée secrétaire de séance.

Il est donné lecture du compte-rendu du dernier conseil municipal. Il est accepté à l'unanimité.

1 / DELIBERATIONS**Délibération 2016-05-01 : DISSOLUTION DU SIAVA, TRANSFERT DE COMPETENCES AU SDDEA**

Le conseil municipale, après avoir délibéré à 9 voix pour et une abstention,

Décide de dissoudre le Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Vallée de l'Aube relevant de l'article L5711-1 du code général des collectivités territoriales (article 40 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République) et de transférer ces compétences au SDDEA, syndicat mixte de l'eau, de l'assainissement collectif, de l'assainissement en non collectif des milieux aquatiques et de la démoustication.

Délibération 2016-05-02 : Rémunération des agents recenseurs et de sa coordinatrice

Mesdames SIMON Céline, HIVERT Amélie et LADRET Carole agents recenseurs, ont terminé le recensement de la population sur notre commune. Il convient de déterminer leur rémunération

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à 9 voix pour et une abstention

1- Décide de rémunérer des agents recenseurs et de sa coordinatrice à hauteur des heures travaillées par rapport à la dotation versée par l'INSEE, soit :

- 98, 50 heures pour Madame Céline SIMON, agente recenseur,
- 80, 25 heures pour Madame Amélie HIVERT, agente recenseur,
- 78, 75 heures pour Madame Carole LADRET, coordinatrice.

2- Autorise le Maire à signer tout document relatif à cette délibération.

Délibération 2016-05-03 : Travaux de dégagement et de maintenance de cloisonnement de régénération naturelle – Forêt

Monsieur Régis Pailley présente au conseil municipal le projet proposé par l'entreprise Mutz pour 12 088,00 € HT et l'ONF pour 14 726,00 € HT concernant les travaux de dégagement et de maintenance de cloisonnement de régénération naturelle dans la forêt communale de Dienville afin d'améliorer le peuplement forestier. Les tâches envisagées sont les suivantes :

| Parcelle | Travaux envisagés |
|-----------------|-------------------------------------|
| Coupe 3 | Entretien manuel de plantation |
| Coupe 9 | Entretien mécanisé de cloisonnement |
| Parcelle 4 | Elagage pour déprécier |

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à 10 voix pour,

1 – Approuve le projet de l'entreprise Mutz concernant les travaux de dégagement et de maintenance de cloisonnement de régénération naturelle.

2 – Autorise le Maire à signer tout document relatif à cette délibération.

Délibération 2016-05-04 : consultation de maîtrise d'œuvre rue des Fossés et rue Sciannaméa

Suite à la consultation de la maîtrise d'œuvre pour l'aménagement rues des Fossés et Georges Sciannaméa, le Maire-adjoint a interrogé quatre maîtres d'œuvre ACI3, GEOMETRES EXPERTS, EFFICIS Ingénierie et Bureau d'étude Brugger Viardot. Trois d'entre eux nous ont répondu avec des devis de 9 925,00 € HT pour le bureau d'études Brugger Viardot, 10 700.00 € HT pour EFFICIS Ingénierie et 11 300.00 € HT pour GEOMETRES EXPERTS.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 9 voix pour et une abstention :

- RETIENT la candidature du Bureau d'étude Brugger Viardot
- AUTORISE le Maire à signer tout document se rapportant à cette délibération, notamment l'acte d'engagement.

Délibération 2016-05-05 : consultation d'entreprise pour la maison en ruine de Mme Piat

Suite à la consultation concernant la démolition de la maison « Piat », et la remise en état de ce terrain, le Maire présente les candidatures reçues : l'entreprise CHAPPELLIER et Travaux Public Courteron

| Parcelle | DEVIS |
|--------------------------|---------------|
| Entreprise Chapellier | 8 000,00 € HT |
| Travaux Public Courteron | 9 500,00 € HT |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 9 voix pour et une abstention :

- RETIENT la candidature de l'entreprise Chapellier
- AUTORISE le Maire à signer tout document se rapportant à cette délibération, notamment l'acte d'engagement.

La séance est levée à 22h10

Le prochain conseil municipal est prévu le 15 Juin 2016 à 19 h 00.